

Depuis le 1er janvier 2020, un nouvel établissement public a été créé pour renforcer la préservation et la restauration de la biodiversité: l'Office français de la biodiversité (OFB). Il regroupe les compétences de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). 2800 agents et 300 implantations, sont implantés sur tout le territoire.

En Vendée, 19 agents assurent les missions de préservation, de gestion et de restauration de la biodiversité terrestre et aquatique, ainsi que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. La connaissance et l'expertise sur les espèces et les milieux ou encore la police de l'environnement, sont au cœur de leurs missions. Les enjeux sont forts pour la reconquête de la qualité de l'eau et la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Chaque année, les orientations stratégiques sont validées par le préfet lors d'une MISEN regroupant l'ensemble des services de l'État et Établissements Publics concernés par les politiques de l'eau et de la nature.

Année particulière avec la COVID 19, les missions de terrains ont été limitées à cause du contexte sanitaire.

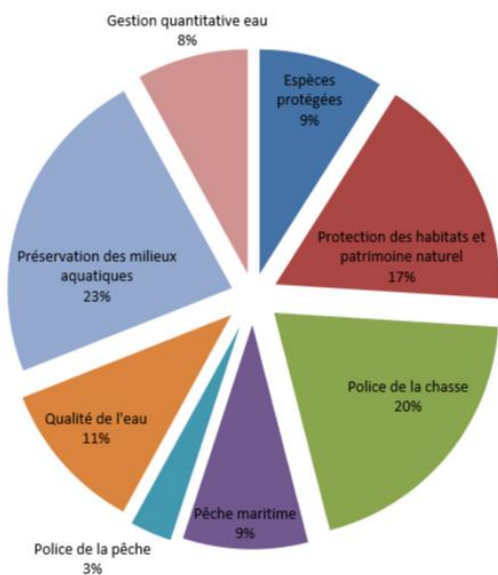
Chef de service : Philippe DULAC
Chef de service adjoint : Frédéric PORTIER

OFB - Vendée

Cité administrative Travot
10 rue du 93ème Régiment d'infanterie
- Bâtiment D
85000 La Roche Sur Yon

Tel : 02 51 30 94 56
Mail : sd85@ofb.gouv.fr

Répartition des activités de police de l'environnement (en %)



CHIFFRES CLÉS

- 342 contrôles de police de l'environnement (44% particuliers, 27% agriculteurs, 11% collectivités, 14 % entreprises et maître d'œuvre),

- 113 procédures,

- Temps agent : 60% police de l'environnement et 15% connaissance et expertise.



Contrôle travaux en zone Natura 2000
(© F. Portier, OFB)



Contrôle arrachage de haie
(© P. Dulac, OFB)

Une année 2020 tournée vers...

- Le contrôle du commerce et de la détention de la faune sauvage: E-commerce, élevages d'agrément, établissements...

- Le contrôle du respect des règles relatives à l'exercice de la chasse et à la régulation des nuisibles,

- La lutte contre le braconnage et la mise en œuvre d'opérations de surveillance et de contrôle d'envergure, notamment sur le saumon et l'anguille,

- La participation aux suivis et aux modalités de gestion des espèces exotiques envahissantes (Erismature rousse...).

- La lutte contre les atteintes aux milieux :

- préservation des milieux aquatiques,
- protection des haies,
- circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels,
- dépôts de déchets,
- utilisation des produits phytosanitaires,
- espaces protégés (Réserve Naturelle Régionale, zones de protection de biotope...).

- Le suivi sanitaire de la faune sauvage dans le cadre du réseau SAGIR.

Retour sur quelques opérations

1^{er} confinement COVID 19 : réquisition préfectorale de l'OFB :

En mars 2020, lors du premier confinement, le préfet a sollicité l'appui du service départemental de la Vendée pour :

- Contribuer à la mise en œuvre du dispositif confinement COVID 19,
- Vérifier les mesures d'interdictions prises dans le cadre d'arrêtés préfectoraux (littoral, forêt, chasse, pêche ainsi que les mesures dérogoires).

Des opérations de surveillance OFB ont été réalisées sur près de 7 semaines. Les agents mobilisés ont ainsi contrôlés plus de 150 usagers de la nature qui avaient pour la plupart en leur possession une attestation de dérogation de sortie en règle. Au cours des vérifications, les agents ont pu constater de nombreuses atteintes à la préservation de la biodiversité dans des domaines relativement variés : prélèvements illégaux d'eau pour l'irrigation, pollution par effluents d'élevage, remblais de zones humides et de mares, coupe et arrachage de haies, déchets, feux, piégeage...

Au total, 42 atteintes à l'environnement ont ainsi pu être constatées par les inspecteurs de l'environnement de l'OFB sur cette période de confinement soit 1/3 des infractions relevées en 2020. Plusieurs usagers contrôlés nous ont précisé qu'ils ne pensaient pas que les milieux ruraux et forestiers vendéens feraient l'objet des surveillances particulières par la police de l'environnement lors de ce confinement.



Contrôle pendant le confinement (© P. Dulac OFB)



Contrôle civelle (© P. Dulac, OFB)

Contrôle civelle :

Chaque année, les agents de l'OFB réalisent de nombreux contrôles de pêche à la civelle (jeunes anguilles) en raison de l'attrait que représente l'espèce. Les civelles, pêchées puis exportées illégalement, sont en effet destinées principalement au marché asiatique (pour un prix pouvant atteindre 3000 € le kg), afin d'y alimenter des fermes d'élevage, et pour une production d'anguilles consommées au stade adulte. A la demande d'Europol, une vaste opération de contrôles a été coordonnée dans 15 pays européens du 17 février au 02 mars 2020 afin de lutter contre le trafic des civelles. En Vendée, 6 braconniers ont été interpellés et des irrégularités ont été constatées chez 3 pêcheurs professionnels.

Suivi des populations d'écrevisses à pieds blancs sur le Margon :

Dans le cadre d'une étude en cours sur la situation de l'Écrevisse à pieds blancs (*Austroptamobius pallipes*) en Vendée, les services de l'OFB ont effectué une prospection le 15 juillet 2020 sur le sous bassin versant du Margon (commune de la Flocellière). Le résultat de cette prospection est très préoccupant : aucune écrevisse n'a été observée sur cette station, pourtant connue comme étant celle abritant la plus grosse population du département. De nouvelles prospections en septembre 2020 ont mis en évidence un colmatage important du substrat par des particules fines (vase et limons). D'autre part, les résultats de l'IBGN indiquent une dégradation globale de la qualité du peuplement d'invertébrés et des habitats présents dans le cours d'eau (note de 5/20 en 2020 contre une note de 15/20 en 2016). Une sonde thermique a été installée en 2020 afin de connaître les températures de l'eau au fil de l'année. Des investigations complémentaires sont prévues en juin 2021 afin d'affiner les différentes hypothèses.



Écrevisse à pieds blancs (© F. Portier, OFB)

Prospections sur le vison d'Europe :

Dans le cadre du Plan National d'Action (PNA) co-animé par l'OFB au niveau national, une campagne de prospection a été lancée en 2016 pour une durée de 4 ans sur l'aire de répartition historique du vison afin d'améliorer les connaissances sur son aire de répartition. En Vendée, principalement dans le Marais poitevin, 35 campagnes de prospection ont été réalisées. Chaque campagne repose sur un protocole de suivi de 10 pièges qui sont relevés pendant 10 nuits successives. Depuis 2017, un gros effort de prospection a été réalisé par les agents du SD 85 qui ont achevé en 2020 l'intégralité du suivi. Ces suivis n'ont pas permis de mettre en évidence la présence du vison d'Europe dans les secteurs prospectés.



Vison d'Europe (Libre de droit)

Sensibilisation sur le gravelot sur les plages :

Le gravelot à collier interrompu est un petit oiseau protégé qui niche sur le haut des plages. Très discret, il se confond avec son environnement et pose ses œufs à même le sol. Les agents du sd 85 ont, au printemps et en été, sensibilisés les plaisanciers à l'espèce et à l'importance de protéger les oiseaux et leurs habitats en suivant quelques règles : marcher sur le sable mouillé, tenir les chiens en laisse, éviter les hauts de plage et les dunes, rester à distance des nids et des oiseaux. L'objectif est de limiter la destruction des nids et le dérangement des couples en période de reproduction. Cette campagne a été très appréciée des plaisanciers et des locaux.



Sensibilisation du grand public (© X. GROSBOIS, OFB)